



MOUSSY et vous

Lettre d'information

Janvier

Année 2021, N° 26

Le conseil municipal et le personnel communal vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année

Très bonne année 2021

Qu'elle soit pleine de projets, de rencontres, de belles surprises, de bonheur, de douceur et de sérénité.

**En confiance
pour 2021**



Le mot du maire

Depuis maintenant bientôt un an, notre pays, comme beaucoup d'autres, traverse une crise sanitaire comme le monde n'en a pas connu depuis fort longtemps.

S'ajoutant à la Covid 19, la crise climatique se doit d'être considérée comme un autre signe des temps nous incitant à ne plus hésiter à apporter des changements dans nos manières d'agir et de vivre.

Cette situation appelle de notre part un élan de solidarité bien au-delà du seul périmètre de notre entourage proche. Il faudra faire preuve de courage, de pugnacité et abandonner certaines de nos habitudes si nous voulons laisser aux générations futures un avenir moins sombre.

Il ne faut pas perdre espoir pour autant.

L'année 2020 fut tragique à bien des égards. En France, cette pandémie a déjà tué plus de 64 000 personnes ; le personnel médical n'a jamais été mis autant à contribution depuis la fin de la deuxième guerre mondiale ; les confinements successifs ont soumis la vie sociale à dure épreuve.

Aux multiples souffrances s'ajoutent maintenant chômage et précarité qui ne cessent d'augmenter. Le modèle économique tel qu'il existe aujourd'hui pourra-t-il survivre ?

Pour autant, n'y aurait-il pas des raisons d'espérer ? Le gigantisme, qu'il soit économique, commercial, architectural a sans doute vécu ou en tout cas, demande à être sé-

rieusement revisité ! Voilà peut-être ce qu'il faut voir et retenir de cette crise !

Interrogeons-nous sur une organisation plus locale, mêlant proximité, authenticité et profitant d'un savoir-faire technologique à l'échelle humaine, c'est-à-dire dans le respect et la reconnaissance du travail de l'autre. Oublions ce mode approximatif de projets qui ne sont jamais réalisés intégralement et dont le but est la sacro sainte croissance, la consommation à outrance, qui mènent finalement au gaspillage, à la surconsommation et in fine, à l'appauvrissement des ressources planétaires. Il ne s'agit pas de revenir au passé (le « c'était mieux avant ») mais de retrouver l'esprit qui régissait avec une certaine sagesse l'économie.

L'intelligence collective doit triompher.

Nos communes, si petites soient-elles, ont leur place dans cette réflexion et le monde de demain. C'est ce que nous essayons de mettre en place à Moussy, humblement, avec sincérité. Les pages intérieures de cette lettre d'information peuvent en témoigner. Chacun jugera.

Malgré les difficultés actuelles et dans l'espoir de nous rencontrer à nouveau très prochainement au sein de notre village, le conseil municipal et moi-même, souhaitons à chacune et à chacun d'entre vous, une très bonne année que nous espérons plus souriante et plus légère que celle qui vient de s'achever.

Philippe Houdaille

Vie du village

Pour le bien de tous...



• Carnet blanc

Ils se sont dit OUI !

Samedi 27 juin 2020, à 15 heures, monsieur le maire a eu la joie d'unir par les liens du mariage, Joséphine SIOU et Pierre FLOURENS. Ils se sont dit oui entourés de leur famille et leurs témoins (dans le respect des gestes barrières et de distanciation physique).

Longue vie de bonheur à nos jeunes mariés.

• Carnet rose

Saluons l'arrivée du petit Frédéric MONTIN, né le 27 décembre à 21h08.

Le Conseil municipal adresse ses vœux de belle vie aux parents et à leur 3 enfants.

• Décès

Malheureusement, la commune a connu 2 décès en 2020. Il s'agit du décès de Madame Denise Castella, survenu en mars dernier, native

de la commune et bien connue des habitants.

Ainsi que du décès de Monsieur Noël Caillée, en décembre, Maire honoraire, Maire de la commune pendant 25 ans, de 1983 à 2008.

Le conseil municipal adresse aux familles et aux proches, leurs condoléances.

• Usurpation du logo et blason de la commune



Depuis juillet dernier, la mairie fait l'objet d'usurpations régulières de son logo et de son blason à des fins frauduleuses.

Depuis cette date, elle est alertée fréquemment par les préfectures concernées voire des brigades de police aux frontières. La dernière tentative de fraude en date de décembre concerne un acte de naissance présenté dans le cadre d'une demande de titre et traité par le centre d'expertise et ressources titres de la

Charente. Cette tentative a été détectée à temps et le titre n'a pas pu être émis.

Ceux-ci sont visuellement de très bonne facture... tant qu'ils n'ont pas été lus. Il figure à l'intérieur le cachet de la Marianne similaire à celui qui est diffusé sur le site internet et le logo de la commune.

Le document a été transmis au bureau national de rattachement de la DCPAF (Direction Centrale de la Police aux Frontières). Il s'agit de la DEFDI (division Expertise de la fraude documentaire et à l'identité), situé à Lognes qui centralise toutes les demandes frauduleuses.

Il est recommandé d'éviter au maximum la diffusion d'éléments d'identification et de certification de la commune susceptibles d'être détournés par une organisation criminelle. Les comptes-rendus des délibérations du conseil municipal vont désormais être diffusés en les anonymisant c'est-à-dire sans "Marianne" et en y apposant un en-tête de la commune différent (N&B notamment).

SMIRTOM
DU VEXIN

A partir du 1er juillet 2021, les déchets posés à terre ou dans d'autres contenants que les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin ne seront plus collectés



Pour rappel, il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers.

• Recensement



Le recensement s'est déroulé entre janvier et février 2020. Il en ressort une baisse significative de la population de Moussy puisque celle-ci décroît de 11 habitants depuis le précédent recensement (138 en 2014). La commune compte officiellement 127 habitants.

Travaux - projets

• Aménagement des abords de l'église

Les travaux d'aménagement des abords de l'église et de l'ancien cimetière sont terminés depuis septembre dernier. En effet, cet espace a été rouvert au public à l'occasion des journées du patrimoine.

Ce projet d'un coût financier de 20 450 € HT a été subventionné par le PNR à hauteur de 50 % et a bénéficié d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de 40 % soit la somme de 2 045€ ht à la charge de la commune.

• Informatisation de la mairie et de la maison de village

La mairie s'est équipée d'outils



La maison de village en mode salle de réunion

informatiques afin de pouvoir continuer à répondre aux enjeux de la numérisation des services de l'Etat et d'apporter le bénéfice de cette technologie aux habitants de la commune.

Le projet s'est décliné en 3 sous-projets :

- 1./ Renouvellement et complètement des équipements informatiques en place
- 2./ Couverture wifi de la maison de village et de la mairie
- 3./ Installation d'une solution collaborative pour réunions et activités diverses.

Ces acquisitions d'une valeur de 4 600 € HT a fait l'objet d'une subvention auprès de la préfecture à hauteur de 60 %. Ce qui représente la somme de 1 840 € à la charge de la commune.

• Future acquisition de 2 parcelles

La mairie s'est portée acquéreuse de deux parcelles sur le territoire de la commune. L'une d'entre elle est boisée. Située en fond de vallée hu-

mide, elle s'étend sur une superficie totale de 1 850 m².

L'autre parcelle, à l'entrée de village, était un jardin qui n'est plus exploité à ce jour.

Concernant la parcelle boisée, son rachat par la commune va permettre de la préserver en espace boisé à caractère humide et à vocation de biodiversité.

La parcelle de « friche, jardin » va être réutilisée en verger.

Cette acquisition fait l'objet d'une subvention de 80 % octroyée par le PNR. L'acquisition s'élève à 6 000 €, frais de notaire compris soit la somme de 1 200€ à la charge de la commune.



Gros plan sur...

... L'étude de faisabilité pour la sécurisation des cheminements et la valorisation du cœur de village et réaménagement du nouveau cimetière

La commune a sollicité le Parc pour l'accompagner dans un projet global qui comprendra plusieurs phases.

⇒ Cœur de village

Sécuriser les cheminements piétons et les conditions de circulation des personnes handicapées.

Le cœur du village est traversé par la RD159 qui relie Brignancourt à Commeny. L'enjeu est de réfléchir à l'aménagement de la voirie et au partage de la route / rue, la

question du « bon matériau de revêtement pour le bon usage ». Les trottoirs ne permettent pas un cheminement sécurisé et l'intersection avec la rue de l'abreuvoir très en pente est problématique.

La question globale est aussi celle de comment « redonner de la vie » à l'espace public du cœur de village traversé par la Départementale mais situé au centre de 18 km de chemins et sentiers communaux balisés et entretenus.

Le végétal et l'eau en cœur de village, « patrimoine vivant » au cœur du minéral. Face à la monumentalité du château, l'espace public du cœur de village est restreint

en superficie mais néanmoins présent. Le projet est là pour repenser des plantations de massifs, « le bon végétal au bon endroit ». La question de l'eau rejoint celle du ruissellement dans la pente et la valorisation potentielle d'un puits existant mais couvert par des dalles.

⇒ Réaménagement du nouveau cimetière

Alors que l'ancien cimetière autour de l'église et au pied du château offre une identité patrimoniale, le nouveau cimetière, situé au cœur de la plaine agricole, offre des points de vue remarquables sur les lointains. Pour le projet, il s'agit de revoir le traitement des allées dont l'entretien est difficile dans le

cadre du zérophyto, de réfléchir à la création d'un jardin du souvenir, à l'emplacement de quelques cavurnes ou à la création d'un columbarium.

⇒ Création de places de stationnement rue du Moulin-neuf

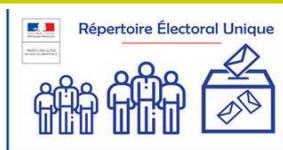
Une étude a été effectuée avec l'aide du Département en 2018 sur cet aménagement mais le projet n'a pas été réalisé. Elle sera reprise dans le projet global.

Réalisation de l'étude : A partir de la fin du 1er trimestre 2021.

En savoir plus sur le site internet de la mairie.



Divers



Depuis le 1er janvier 2019, il est possible de s'inscrire toute l'année sur la liste électorale. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans recensés. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

En savoir plus : moussy.fr - rubrique vos démarches

• Déchetterie de Marines

Hiver : (01/10 – 30/03)

Lundi :

9h00-12h00 et 14h00-17h00

Mercredi : de 14h00 à 17h00

Vendredi : de 14h00 à 17h00

Samedi :

09h00-12h00 et 14h00-17h00

Dimanche : 09h00-13h00

Été : (01/04 – 30/09)

Lundi :

09h00-12h00 et 14h00-19h00

Mercredi :

9h00-12h00 et 14h00-19h00

Vendredi :

9h00-12h00 et 14h00-19h00

Samedi :

09h00-12h00 et 14h00-19h00

Dimanche : 09h00-13h00

• Recensement militaire

Les jeunes gens doivent se faire recenser dès la date anniversaire de leurs 16 ans et au plus tard avant la fin du mois suivant. Se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile au nom des parents et du livret de famille.

Formulaire à télécharger sur la page du site internet

<http://www.moussy.fr/vos-demarches>

• Nuisances

Pour rappel, horaires pendant lesquels sont autorisés les travaux engendrant des nuisances sonores (tontes, bricolage, etc)

Jours ouvrables :

8h30 - 12h et 14h30 - 19h30

Samedi :

9h - 12h et 15h - 19h

Dimanche et jours fériés :

10h - 12h et 16h - 19h *uniquement les travaux de jardinage.*

Rappel : Le tapage nocturne 22 heures - 7 heures est une infraction passible d'une amende en application de l'article R623-2 du code pénal. La notion de TAPAGE

DIURNE existe, dite Bruits de comportement – article R. 1336-5 du Code de la santé publique.

• Dépôt sauvage

16 pneus ont été retrouvés à l'entrée du chemin de Gouline.



TROTTOIR



PAS

CROTTOIR

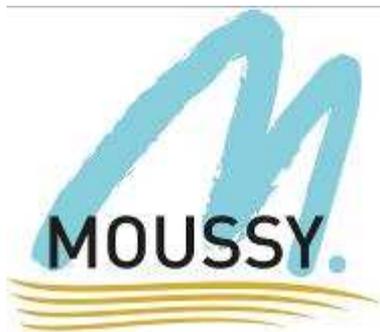
Il est interdit de laisser les déjections de ses animaux de compagnie sur la voie publique sous peine d'amende (68 €).



Les abords réaménagés de l'église.



Les vestiges du porche d'entrée de l'église datant du XVème siècle.



1 place du Prieuré
95640 MOUSSY

■ ■ ■ Plus d'infos, retrouvez-nous
sur le Web !

<http://www.moussy.fr>



Comment nous joindre ?

La mairie est ouverte au public chaque **samedi de 10 heures à midi.**

Mme Anne MEUNIER - secrétaire de mairie - vous accueillera. Le maire reçoit aux heures d'ouvertures de la mairie et/ou sur rendez-vous.

En dehors de ces horaires plusieurs possibilités s'offrent à vous pour nous joindre, merci de :



- ⇒ Laisser un message sur le répondeur au 01 30 27 20 14
- ⇒ Envoyer un courriel : mairie@moussy.fr
- ⇒ Déposer un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie

Si vous souhaitez être destinataire d'informations concernant notre village, vous pouvez envoyer un message à l'adresse mairie@moussy.fr

Nous vous rajouterons à notre liste de diffusion.

Remerciements

Confection de masques en tissu

Participation au « Noël solidaire »

Générosité des moussyacois



FOYER RURAL : FABRICATION DE MASQUES EN TISSU

En avril dernier, alors que la France manque de masques pour se protéger mutuellement de la COVID19, les membres de l'association du foyer rural ont fabriqué 170 masques en tissu pour les habitants de la commune. Puis, 120 autres ont été réalisés pour le foyer de vie médicalisé « LA HAIE VIVE » situé à Chars.

Cette belle initiative a été réalisée par Hélène et Léna Le Page, Armelle Nicoud, Nadège Petit et Muriel Verbeke.

La mairie remercie chaleureusement ces 5 volontaires ainsi que celles qui ont contribué à la réussite de ce projet collectif et solidaire, remarqué notamment par madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise qui a félicité l'association dans un courrier adressé à la mairie.

PARTICIPATION À UN NOËL SOLIDAIRE

La mairie de Moussy a souhaité participer à l'opération BOITE DE NOËL pour les plus démunis.

Il s'agit d'un élan citoyen relayé sur les réseaux sociaux dans toute la France, afin d'offrir une boîte cadeau pour Noël aux sans-abris. Les boîtes sont collectées par les mairies, commerces ou particuliers volontaires pour être ensuite distribuées par les associations caritatives.

Cette opération a été un succès. En effet, 17 colis ont été déposés en mairie dont l'un d'entre eux par une famille de Bercagny.

BRAVO et MERCI.



Cette lettre d'information a été rédigée par la commission communication

